



- Bourses
- Subventions
- Partenariats pour l'innovation

Fonds québécois de la recherche
sur la nature et les technologies

Nos programmes
Exercice 2011-2012

Québec 

Mandat

La Politique québécoise de la science et de l'innovation, rendue publique en janvier 2001, est venue remodeler la mission du Fonds. Cette redéfinition a pris forme dans le projet de loi 33, modifiant la Loi du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, adopté le 21 juin 2001. Depuis, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies a pour fonctions de :

- **Promouvoir et d'aider financièrement la recherche** dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie;
- **Promouvoir et d'aider financièrement la diffusion des connaissances** dans les domaines de la recherche reliés aux sciences naturelles, aux sciences mathématiques et au génie;
- **Promouvoir et d'aider financièrement la formation de chercheurs** par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales, ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et par l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche;
- **Établir tout partenariat nécessaire**, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) est le principal acteur dont s'est doté le Québec en 2001 pour appuyer le développement du système de recherche en SNG, favoriser la formation du personnel hautement qualifié et accélérer la diffusion des connaissances. Les actions du Fonds visent à produire un effet multiplicateur élevé, permettant d'accélérer les investissements en recherche et en innovation en appui aux priorités du Québec.

Mission

Soutenir financièrement et promouvoir la recherche universitaire et collégiale, la formation de personnel hautement qualifié, la diffusion de connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie (SNG), et ainsi contribuer au développement scientifique et à l'innovation, ainsi qu'à la prospérité économique et au développement durable du Québec.

Vision

Être un leader et un partenaire incontournable du développement de la recherche en SNG et de la société du savoir au Québec.

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est heureux de vous présenter sa programmation.

Celle-ci s'articule autour des cinq grandes orientations de notre Plan d'action annuel :

- 1** Soutenir la recherche fondamentale et appliquée, et favoriser l'exploitation des infrastructures de pointe;
- 2** Former les futurs chefs de file scientifiques et contribuer à une société plus instruite;
- 3** Intensifier l'interaction et l'intégration des connaissances issues de la recherche et de l'innovation;
- 4** Mettre à profit l'expertise du FQRNT;
- 5** Optimiser la gestion de la performance du FQRNT.

Nos programmes d'aide financière

Bourses

- Bourses de maîtrise
- Bourses de doctorat
- Bourses de réintégration à la recherche
- Bourses thématiques
- Bourses pour la francophonie canadienne
- Bourses de recherche postdoctorale
- Bourses de recherche postdoctorale Louis-Berlinguet (en génomique)

Subventions

- Établissement de nouveaux chercheurs
- Projet de recherche en équipe
- Regroupements stratégiques
- Programme de stages internationaux (pour les étudiants des regroupements stratégiques)
- Programme de stages Accélération Québec FQRNT-MITACS
- Programme pour le dégagement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège
- Programme de recherche pour les enseignants de collège

Partenariats pour l'innovation

- Projet de recherche orientée en partenariat
- Bourses en milieu de pratique BMP Innovation
- Appui aux réseaux d'innovation

En plus de ses programmes réguliers, le FQRNT assure la gestion de programmes de bourses et de subventions pour le compte de partenaires :

- 1** Bourses d'excellence pour étudiants étrangers – Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- 2** Bourses de mobilité pour les doctorants inscrits en cotutelle de thèse franco-qubécoise (Programme Frontenac) – Ministère des Relations internationales (MRI) et Consulat général de France à Québec;
- 3** Bourses d'excellence Réal-Décoste/Ouranos (changements climatiques);
- 4** Partenariats stratégiques en matière d'enseignement et de recherche du Conseil franco-qubécois de coopération universitaire (CFQCU);
- 5** Fonds des leaders (FL), Fonds de l'avant-garde (FA) et Fonds des initiatives nouvelles (FIN) de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

Pour plus d'informations sur ceux-ci, consultez notre site Web au www.fqrnt.gouv.qc.ca

Notre programmation illustre bien l'importance que nous accordons à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et au développement de secteurs clés pour l'avenir du Québec.

Veuillez noter que notre programmation est conditionnelle à son approbation par le Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

DOMAINES DE RECHERCHE

Domaines

Sous-domaines

Structures abstraites	Informatique théorique Mathématiques Statistiques et probabilités Outils mathématiques et informatiques
Nature et interactions de la matière	Particules et rayonnement Atomes et molécules États de la matière Terre Planètes et Univers
Organismes vivants	Êtres vivants Subcellulaire Cellulaire Génomique et protéomique Microbiologie Organisation et fonctions biologiques Psychologie - aspects biologiques
Ressources naturelles	Agriculture Forêts et végétaux Mines Eaux intérieures et océans
Énergie	Production d'énergie Transformation et utilisation d'énergie Transport d'énergie

Domaines

Sous-domaines

Environnement	Eau Air Terre	Polluants Écologie et qualité du milieu Gestion et protection
Technologies de l'information et des communications	Communication Information Intelligence artificielle	
Techniques, mesures et systèmes	Outils de caractérisation Phénomènes ondulatoires Systèmes électriques et électroniques	Systèmes mécaniques Systèmes de transport
Matériaux	Matériaux de base Matériaux fonctionnels et intelligents Nanotechnologies	
Fabrication et construction	Procédures de fabrication Procédés industriels Conception Grands ouvrages	

■ ■ ■ TABLE DES MATIÈRES

BOURSES

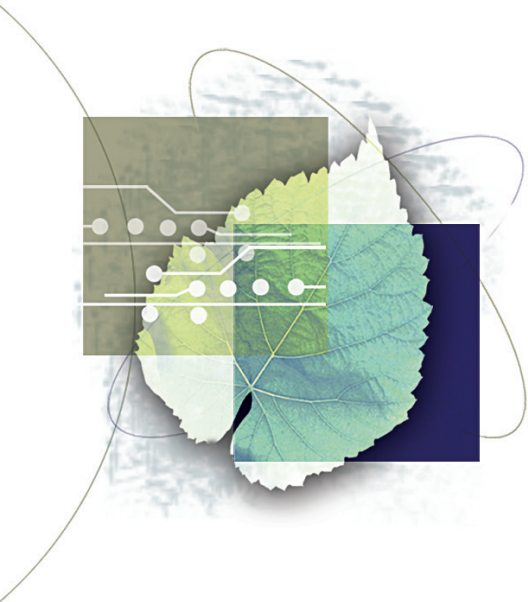
BOURSES DE MAÎTRISE EN RECHERCHE	11
BOURSES DE DOCTORAT EN RECHERCHE	13
BOURSES DE RÉINTÉGRATION À LA RECHERCHE	15
BOURSES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS	17
BOURSES DE RECHERCHE EN ÉNERGIE	19
BOURSES DE RECHERCHE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION	21
BOURSES DANS LE DOMAINE DE L'AÉROSPATIALE	23
BOURSES DE RECHERCHE NE ³ LS	25
BOURSES POUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE	27
BOURSES DE RECHERCHE POSTDOCTORALE	29
BOURSES DE RECHERCHE POSTDOCTORALE LOUIS-BERLINGUET	31

SUBVENTIONS

ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX CHERCHEURS	35
PROJET DE RECHERCHE EN ÉQUIPE	37
REGROUPEMENTS STRATÉGIQUES	39
PROGRAMME DE STAGES INTERNATIONAUX	41
PROGRAMME DE STAGES ACCÉLÉRATION QUÉBEC FQRNT-MITACS	43
PROGRAMME POUR LE DÉGAGEMENT DE LA TÂCHE D'ENSEIGNEMENT DES CHERCHEURS DE COLLÈGE	45
PROGRAMME DE RECHERCHE POUR LES ENSEIGNANTS DE COLLÈGE	47

PARTENARIATS POUR L'INNOVATION

VOLET 1 « PROJET DE RECHERCHE ORIENTÉE EN PARTENARIAT » ..	51
VOLET 2 « BOURSES BMP INNOVATION »	53
VOLET 3 « APPUI AUX RÉSEAUX D'INNOVATION »	55



Nos programmes

- Bourses
- Subventions
- Partenariats pour l'innovation



■ □ □ BOURSES DE MAÎTRISE EN RECHERCHE

Objectifs

Le programme de bourses de maîtrise en recherche a pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et d'aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de maîtrise (ou l'équivalent) dans toutes les disciplines relevant des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie.

Clientèle visée

Les bourses de maîtrise en recherche s'adressent aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de 2^e cycle universitaire ou l'équivalent.

Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes :
 - Être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne;

- Être domiciliés au Québec depuis au moins un an;
- Être résidents du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'impôt du Québec.
- Les candidats qui sollicitent une bourse pour un programme de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1^{er} cycle universitaire.
- Les candidats ne peuvent utiliser la bourse pour des études préparatoires (propédeutiques).

Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche;
- L'implication sociale, le leadership et les habiletés de communication.

Lieu d'utilisation de la bourse

Le FQRNT n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.



Aide financière

Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de maîtrise pendant les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 30 000 \$.

Valeur annuelle maximale: 15 000 \$

La valeur de la bourse de maîtrise est bonifiée pour être équivalente à la valeur de la bourse doctorale lorsqu'un boursier est admis au doctorat après des études de baccalauréat ou encore lorsqu'il fait un passage accéléré au doctorat sans avoir déposé de mémoire.

Supplément Québec-France: Un supplément de 1 500 \$ est ajouté à la bourse des étudiants ayant indiqué un lieu d'études situé en France au moment du dépôt de la demande et qui se sont classés parmi les 10 meilleurs candidats dans l'ensemble des comités d'évaluations.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : 418 643-3459

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : bourses@fqrn.gouv.qc.ca

■ □ □ BOURSES DE DOCTORAT EN RECHERCHE

Objectifs

Le programme de bourses de doctorat en recherche a pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de doctorat en recherche dans toutes les disciplines relevant des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie.

Clientèle visée

Les bourses de doctorat en recherche s'adressent aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de 3^e cycle universitaire ou l'équivalent.

Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes :
 - Être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne;

- Être domiciliés au Québec depuis au moins un an;
- Être résidents du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'impôt du Québec.
- Les candidats ne peuvent utiliser la bourse pour des études préparatoires (propédeutiques).

Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche;
- La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche et s'il y a lieu, la portée socio-économique du projet de recherche;
- L'implication sociale, le leadership et les habiletés de communication.

Lieu d'utilisation de la bourse

Le FQRNT n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.



Aide financière

Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3^e, 4^e et 5^e années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000 \$.

Valeur annuelle maximale: 20 000 \$

Supplément Québec-France: Un supplément de 1 500 \$ est ajouté à la bourse des étudiants ayant indiqué un lieu d'études situé en France au moment du dépôt de la demande et qui se sont classés parmi les 10 meilleurs candidats dans l'ensemble des comités d'évaluations.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : 418 643-3459

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : bourses@fqrnq.gouv.qc.ca

■ □ □ BOURSES DE RÉINTÉGRATION À LA RECHERCHE

Objectifs

Le programme de bourses de réintégration à la recherche a pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et aider financièrement les meilleurs candidats à réintégrer le milieu de la recherche pour entreprendre ou poursuivre un programme de maîtrise ou de doctorat en recherche dans toutes les disciplines relevant des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie.

Clientèle visée

Les bourses de réintégration à la recherche s'adressent aux personnes ayant obtenu un diplôme de 1^{er} ou de 2^e cycle universitaire depuis au moins cinq ans et qui désirent réintégrer le milieu de la recherche en poursuivant des études de maîtrise ou de doctorat (ou l'équivalent).

Admissibilité

- Les candidats qui désirent obtenir une bourse de réintégration à la recherche doivent être détenteurs d'un diplôme de 1^{er} ou de 2^e cycle depuis au moins cinq ans et ne pas avoir été inscrits par la suite à un programme universitaire. Cependant, un candidat peut être inscrit à sa première session d'études à la date de présentation des demandes.

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes :
 - Être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne;
 - Être domiciliés au Québec depuis au moins un an;
 - Être résidents du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'impôt du Québec;
- Les candidats qui sollicitent une bourse pour un programme de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1^{er} cycle universitaire.

Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche;
- La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche et s'il y a lieu, la portée socio-économique du projet de recherche (pour le doctorat seulement);
- L'implication sociale, le leadership et les habiletés de communication.



Lieu d'utilisation de la bourse

Le FQRNT n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.

Aide financière

La bourse de maîtrise couvre les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 30 000 \$. Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3^e, 4^e et 5^e années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000 \$.

Valeur annuelle maximale de la bourse de maîtrise: 15 000 \$

Valeur annuelle maximale de la bourse de doctorat: 20 000 \$

La valeur de la bourse de maîtrise est bonifiée pour être équivalente à la valeur de la bourse doctorale lorsqu'un boursier est admis au doctorat après des études de baccalauréat ou encore lorsqu'il fait un passage accéléré au doctorat sans avoir déposé de mémoire.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : 418 643-3459

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : bourses@fqmnt.gouv.qc.ca

Objectifs

Le programme de bourses du ministère des Transports du Québec (MRNF) a pour objectif de favoriser la formation d'étudiants dans des domaines correspondant aux orientations stratégiques du ministère, soit :

- Accroître la compétitivité et l'efficacité des transports en soutien au développement socio-économique du Québec;
- Adapter l'offre de transport aux besoins futurs de la population;
- Améliorer la sécurité des transports;
- Améliorer l'équilibre entre les transports et l'environnement;
- Améliorer l'efficacité des interventions sur les infrastructures routières;
- Développer l'intermodalité et l'intégration des systèmes de transport des personnes et des marchandises;
- Expérimenter de nouvelles technologies liées au transport.

Clientèle visée

Le programme de bourses du ministère des Transports s'adresse aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de maîtrise ou de doctorat (ou l'équivalent) dans les domaines du transport.

Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes :
 - Être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne;
 - Être domiciliés au Québec depuis au moins un an;
 - Être résidents du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'impôt du Québec.
- Les candidats qui sollicitent une bourse pour un programme de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1^{er} cycle universitaire.

Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche;
- La qualité du projet de recherche et sa pertinence par rapport aux orientations stratégiques du ministère des Transports du Québec.



Lieu d'utilisation de la bourse

Le ministère des Transports du Québec n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.

Aide financière

La bourse de maîtrise couvre les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 30 000 \$. Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3^e, 4^e et 5^e années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000 \$.

Valeur annuelle maximale de la bourse de maîtrise: 15 000 \$

Valeur annuelle maximale de la bourse de doctorat: 20 000 \$

La valeur de la bourse de maîtrise est bonifiée pour être équivalente à la valeur de la bourse doctorale lorsqu'un boursier est admis au doctorat après des études de baccalauréat ou encore lorsqu'il fait un passage accéléré au doctorat sans avoir déposé de mémoire.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : 418 643-3459

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : bourses@fqrn.gouv.qc.ca

Objectifs

Le programme de bourses de recherche en énergie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) a pour objectifs d'accroître l'autonomie énergétique du Québec et d'assurer le développement de l'économie et de l'emploi. Le programme vise à soutenir des étudiants dont les projets de recherche ont trait aux dimensions techniques, économiques et sociales des filières d'énergie traditionnelles ou non traditionnelles. Ils peuvent notamment s'inscrire dans le cadre des domaines suivants : la valorisation énergétique des biomasses; la production, le stockage et l'utilisation de l'hydrogène; les carburants de substitution; l'énergie solaire; l'énergie éolienne; la petite hydraulique; les électrotechnologies; les technologies électrochimiques; les technologies gazières; l'efficacité énergétique; les changements climatiques.

Le programme vise également à soutenir les projets de recherche en énergie qui ne correspondent pas directement aux domaines décrits ci-haut mais qui répondent aux objectifs du Ministère. Ils sont jugés sur leur pertinence et en fonction de leur concordance avec l'actualité technologique et de l'évolution de la conjoncture énergétique.

Clientèle visée

Le programme de bourses de recherche en énergie s'adresse aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de maîtrise ou de doctorat (ou l'équivalent) dans le domaine de l'énergie.

Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes :
 - Être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne;
 - Être domiciliés au Québec depuis au moins un an;
 - Être résidents du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'impôt du Québec.
- Les candidats qui sollicitent une bourse pour un programme de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1^{er} cycle universitaire.



Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche;
- La qualité et l'intérêt du projet de recherche;
- La pertinence du projet de recherche.

Lieu d'utilisation de la bourse

Le MRNF n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.

Aide financière

La bourse de maîtrise couvre les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 30 000 \$. Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3^e, 4^e et 5^e années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000 \$.

Valeur annuelle maximale de la bourse de maîtrise: 15 000 \$

Valeur annuelle maximale de doctorat: 20 000 \$

La valeur de la bourse de maîtrise est bonifiée pour être équivalente à la valeur de la bourse doctorale lorsqu'un boursier est admis au doctorat après des études de baccalauréat ou encore lorsqu'il fait un passage accéléré au doctorat sans avoir déposé de mémoire.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : 418 643-3459

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : bourses@fqmrt.gouv.qc.ca

■ □ □ BOURSES DE RECHERCHE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Objectifs

Les bourses du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ont pour objectif de favoriser la formation d'étudiants dans des domaines d'expertise correspondant aux orientations du Ministère en matière de recherche et d'innovation.

Le programme permet de soutenir prioritairement des étudiants dont les projets de recherche appliquée s'inscrivent dans les domaines suivants :

- La qualité nutritive et la salubrité des aliments;
- Le développement de techniques d'identification en phytoprotection et en santé animale;
- La réduction de mycotoxines dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale;
- L'antibiorésistance;
- L'utilisation optimale de l'eau en agroalimentaire;
- La valorisation de résidus agroalimentaires;
- La production durable de cultures dédiées à des fins bioindustrielles;
- Le génie des procédés alimentaires.

Clientèle visée

Le programme de bourses du MAPAQ s'adresse aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de maîtrise ou de doctorat (ou l'équivalent) dans le domaine de l'agroalimentaire.

Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes :
 - Être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne;
 - Être domiciliés au Québec depuis au moins un an;
 - Être résidents du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'impôt du Québec.
- Les candidats qui sollicitent une bourse pour un programme de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1^{er} cycle universitaire.



Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche;
- La qualité et l'intérêt du projet de recherche;
- La pertinence du projet de recherche par rapport aux orientations du MAPAQ.

Lieu d'utilisation de la bourse

Le MAPAQ n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.

Aide financière

La bourse de maîtrise couvre les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 30 000 \$. Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3^e, 4^e et 5^e années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000 \$.

Valeur annuelle maximale de la bourse de maîtrise: 15 000 \$

Valeur annuelle maximale de doctorat: 20 000 \$

La valeur de la bourse de maîtrise est bonifiée pour être équivalente à la valeur de la bourse doctorale lorsqu'un boursier est admis au doctorat après des études de baccalauréat ou encore lorsqu'il fait un passage accéléré au doctorat sans avoir déposé de mémoire.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : 418 643-3459

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : bourses@fqmrt.gouv.qc.ca

Objectifs

Le programme de bourses dans le domaine de l'aérospatiale a pour objectif de favoriser l'apport de technologies, de méthodes et d'expertises pertinentes aux besoins de l'industrie québécoise de l'aérospatiale. Il vise à assurer un transfert des connaissances acquises au sein de l'entreprise et des établissements universitaires.

Le programme vise également à soutenir des étudiants dont le projet de recherche s'inscrit dans les domaines suivants : l'aérodynamique, l'analyse structurale, les antennes aérospatiales, les calculs de masse et de résistance, les équipements micro-ondes, le génie des matériaux, la fabrication assistée par ordinateur, les sciences spatiales et les systèmes électroniques.

Clientèle visée

Le programme de bourses dans le domaine de l'aérospatiale s'adresse aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de maîtrise ou de doctorat (ou l'équivalent) dans les domaines de l'aérospatiale.

Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes :
 - Être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne;
 - Être domiciliés au Québec depuis au moins un an;
 - Être résidents du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'impôt du Québec.
- Les candidats qui sollicitent une bourse pour un programme de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1^{er} cycle universitaire.

Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche;
- La qualité et l'intérêt du projet de recherche.



Lieu d'utilisation de la bourse

Le FQRNT n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.

Aide financière

La bourse de maîtrise couvre les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 40 000 \$. Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3^e, 4^e et 5^e années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000 \$.

Valeur annuelle maximale de la bourse: 20 000 \$

Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : 418 643-3459

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : bourses@fqmnt.gouv.qc.ca

■ □ □ BOURSES DE RECHERCHE SUR LES ASPECTS ÉTHIQUES, ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES, LÉGAUX ET SOCIAUX LIÉS AUX NANOTECHNOLOGIES (NE³LS)

Objectif

Le programme de bourses thématiques NE³LS a pour objectif de favoriser la formation d'étudiants et le développement d'expertises interdisciplinaires dans des domaines ciblés reliés aux enjeux éthiques, environnementaux, économiques, légaux et sociaux du développement des nanotechnologies. Ces bourses doivent aussi s'inscrire à l'intérieur des thématiques de recherches jugées prioritaires par le réseau de transfert de connaissances NE³LS mis sur pied et soutenu financièrement par NanoQuébec, l'IRSST et les Fonds québécois de la recherche.

Clientèle visée

Les bourses de maîtrise et de doctorat en recherche NE³LS s'adressent aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre des études de 2^e ou de 3^e cycle universitaire portant sur les aspects éthiques, environnementaux, économiques, légaux et sociaux du développement des nanotechnologies.

Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes :
 - Être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne;
 - Être domiciliés au Québec depuis au moins un an;
 - Être résidents du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'impôt du Québec.
- Les candidats qui sollicitent une bourse pour un programme de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1^{er} cycle universitaire.
- Les candidats doivent obligatoirement réaliser leurs travaux sous la supervision d'au moins deux directeurs de recherche dont l'expertise se situe dans des secteurs de recherche différents.



Critère d'évaluation

- La pertinence du projet de recherche en regard des thématiques ciblées;
- L'excellence du dossier universitaire;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche pluridisciplinaire;
- La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche.

Lieu et utilisation de la bourse

Le FQRNT n'émet aucune restriction quant au choix du lieu d'études. Toutefois, un candidat qui ne possède pas le statut de citoyen canadien ne peut demander une bourse pour réaliser des études ou un stage hors du Canada.

Aide financière

La bourse de maîtrise couvre les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 40 000 \$. Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3^e, 4^e et 5^e années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000 \$.

Valeur annuelle maximale de la bourse: 20 000 \$

Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : 418 643-3459

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : bourses@fqrnt.gouv.qc.ca

Objectif

Le programme de bourses pour la francophonie canadienne a pour objectif de permettre à des étudiants des provinces canadiennes de poursuivre des études de maîtrise ou de doctorat en recherche dans toutes les disciplines relevant des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie.

Clientèle visée

Le programme de bourses pour la francophonie canadienne s'adresse aux étudiants résidents des provinces canadiennes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de maîtrise ou de doctorat (ou l'équivalent) dans une université francophone du Québec.

Admissibilité

- Les candidats doivent être citoyens canadiens ou être résidents permanents au sens la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C. 2001, ch. 27). Ils doivent avoir leur résidence principale dans une province canadienne autre que le Québec depuis au moins trois ans à la date fixée pour le dépôt de la demande de bourse.

- Les candidats qui sollicitent une bourse de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.55 ou l'équivalent pour leurs études de 1^{er} cycle universitaire. Les dossiers présentant une note inférieure ne sont pas admissibles.

Critères d'évaluation

- L'excellence du dossier universitaire;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche;
- La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche et s'il y a lieu, la portée socio-économique du projet de recherche (pour le doctorat seulement);
- L'implication sociale, le leadership et les habiletés de communication.

Lieu d'utilisation de la bourse

Le candidat doit être inscrit dans une université francophone du Québec.



Aide financière

La bourse de maîtrise couvre les deux premières années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de six sessions totalisant 30 000 \$. Les étudiants peuvent recevoir des versements de la bourse de doctorat après avoir complété une maîtrise ou pendant les 3^e, 4^e et 5^e années d'études aux cycles supérieurs, soit un maximum de neuf sessions totalisant 60 000 \$.

Valeur annuelle maximale de la bourse de maîtrise: 15 000 \$

Valeur annuelle maximale de la bourse de doctorat: 20 000 \$

La valeur de la bourse de maîtrise est bonifiée pour être équivalente à la valeur de la bourse doctorale lorsqu'un boursier est admis au doctorat après des études de baccalauréat ou encore lorsqu'il fait un passage accéléré au doctorat sans avoir déposé de mémoire.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : 418 643-3459

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : bourses@fqrn.gouv.qc.ca

Objectifs

Contribuer à assurer la relève œuvrant dans les divers milieux de la recherche, en aidant les nouveaux diplômés de doctorat à élargir leur champ de recherche.

Encourager la mobilité des chercheurs en formation vers des milieux stimulants et dynamiques au plan scientifique : ces milieux peuvent être les universités, les entreprises, les organismes gouvernementaux.

Admissibilité

- Les candidats admissibles au programme doivent être, à la date de fermeture du concours, citoyens canadiens ou résidents permanents au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C. 2001, ch. 27), domiciliés au Québec depuis au moins un an et être résidents du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur les impôts du Québec;
- Avoir obtenu le doctorat depuis au plus deux ans à la date limite du concours ou qui auront déposé leur thèse au plus tard à la date limite d'utilisation de la bourse;

- La recherche doit être effectuée dans un autre établissement que celui qui a décerné le doctorat. Les milieux d'accueil hors Québec et internationalement reconnus sont privilégiés;
- Les directeurs et codirecteurs d'études de doctorat ne peuvent agir comme superviseur du stage postdoctoral même s'ils ont changé d'établissement.

Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées par des comités d'évaluation multidisciplinaires composés de chercheurs provenant du corps professoral des universités. Les critères d'évaluation sont :

- L'excellence du candidat;
- L'implication sociale, le leadership et les habiletés de communication;
- L'aptitude et l'expérience en recherche;
- La qualité scientifique du projet;
- La qualité et pertinence du milieu de recherche.



Aide financière

Valeur annuelle: 30 000 \$

- Durée minimale du financement : six mois (15 000 \$)
- Durée maximale : deux ans (60 000 \$)

Un montant maximum de 15 000 \$ peut être converti en subvention de démarrage si le boursier obtient un poste régulier de professeur dans une université québécoise avant la fin de la durée prévue de sa bourse.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : 418 643-3459

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : bourses@fqrnt.gouv.qc.ca

Objectifs

La bourse postdoctorale Louis-Berlinguet a pour objectif d'aider le détenteur d'un doctorat (Ph. D.) à parfaire sa formation et à élargir son champ d'intérêt pour la génomique. Elle vise également à encourager les chercheurs à connaître de nouveaux milieux scientifiques hors Québec reconnus internationalement pour leur expertise en génomique et à acquérir de nouvelles méthodologies de recherche se situant à la fine pointe des connaissances.

Les disciplines technologiques admissibles pour la bourse sont :

- Génomique, comprenant le génotypage haut débit, le séquençage haut débit, les techniques d'expression, etc.;
- RNomique, comprenant l'étude de l'épissage alternatif à haut débit, les micro-RNA, les ARN interférent, etc.;
- Protéomique, dont spectrométrie de masse à haut débit, cristallographie à haut débit, RMN à haut débit, etc.;
- Pharmacogénomique;
- Chimio génomique;
- Biomarqueurs;
- Bio-informatique;
- Biostatistiques.

Admissibilité

- Les candidats admissibles au programme doivent être, à la date de fermeture du concours, citoyens canadiens ou résidents permanents au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C. 2001, ch. 27), domiciliés au Québec depuis au moins un an et être résidents du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'impôt du Québec;
- Avoir obtenu le doctorat depuis au plus deux ans à la date limite du concours ou qui auront déposé leur thèse au plus tard à la date limite d'utilisation de la bourse;
- La recherche doit être effectuée dans un milieu d'accueil hors Québec internationalement reconnu.
- Les directeurs et codirecteurs d'études de doctorat ne peuvent agir comme superviseur du stage postdoctoral même s'ils ont changé d'établissement.



Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées par des comités d'évaluation multidisciplinaires composés de chercheurs provenant du corps professoral des universités. Les critères d'évaluation sont :

- L'excellence du candidat;
- L'implication sociale, le leadership et les habiletés de communication;
- L'aptitude et l'expérience en recherche;
- La qualité scientifique du projet;
- La qualité et pertinence du milieu de recherche.

Aide financière

Valeur annuelle: 50 000 \$

- Durée minimale du financement : 12 mois (50 000 \$)
- Durée maximale : deux ans (100 000 \$)

Renseignements généraux

Responsable du programme : Philippe-Edwin Bélanger

Téléphone : 418 643-3459

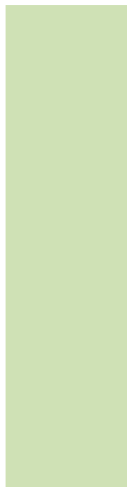
Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : bourses@fqrnq.gouv.qc.ca



Nos programmes

- ☐ Bourses
- ☒ Subventions
- ☐ Partenariats pour l'innovation



Objectifs

Les objectifs sont les suivants :

- Contribuer à assurer la relève œuvrant dans les milieux de la recherche et de l'enseignement universitaires en aidant les nouveaux chercheurs en début de carrière à s'établir en tant que chercheurs autonomes et à devenir compétitifs aux plans national et international;
- Favoriser les liens de collaboration entre les nouveaux chercheurs et les chercheurs établis;
- Consolider le système de recherche en appuyant la relève et en incitant les nouveaux chercheurs à développer des voies de recherche originales.

Admissibilité

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada ou démontrer au moment du deuxième versement de la subvention qu'une demande de statut de résident permanent a été faite auprès des autorités compétentes;
- Occuper un poste sous octroi ou un poste régulier menant à la permanence d'emploi dans une université québécoise. Le poste régulier ou sous octroi doit être détenu dans une ou plusieurs universités québécoises depuis un maximum de cinq ans;
- Avoir obtenu son diplôme de doctorat depuis un maximum de cinq ans. Pour les candidats issus du milieu industriel ou d'un laboratoire de recherche non universitaire, avoir obtenu son diplôme de doctorat depuis un maximum de huit ans. Dans le cas où le chercheur détient plus d'un diplôme de doctorat, c'est la date d'obtention du premier diplôme qui prévaut;
- Avoir soutenu avec succès sa thèse de doctorat avant la date limite du dépôt des demandes de subvention;
- Une candidate peut demander une prolongation de sa période d'admissibilité relativement à la date d'obtention du doctorat pour une période d'une durée maximale d'une année pour chaque congé de maternité;
- Le candidat peut soumettre **un maximum de deux demandes** d'aide financière au cours de sa période d'admissibilité.



Critères d'évaluation

Les demandes de subvention sont évaluées en fonction de :

- La qualité du chercheur;
- La qualité du projet de recherche;
- La complémentarité et l'intégration du chercheur dans son milieu de recherche.

Les demandes d'équipement sont évaluées en fonction de :

- La pertinence de l'équipement demandé pour la réalisation du projet de recherche;
- La complémentarité de l'équipement demandé par rapport à des équipements obtenus ou demandés auprès d'autres organismes (FCI, CRSNG, etc.);
- La disponibilité d'équipements semblables à l'université du responsable ou dans les établissements universitaires de la région;
- L'importance de cet équipement pour l'établissement d'un nouveau chercheur;
- Le temps d'utilisation.

Aide financière

L'aide financière accordée consiste en une subvention de fonctionnement pour une période maximale de deux ans. Elle n'est pas renouvelable.

Le montant maximum de la subvention est de 20 000 \$ par an. Pour les nouveaux chercheurs en région visés par les mesures particulières mises de l'avant dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, le montant peut atteindre 30 000 \$ par an.

Une subvention pour l'achat d'équipement scientifique dont le coût se situe entre 15 000 \$ et 50 000 \$ peut s'ajouter à la subvention de fonctionnement.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Guy Tremblay

Téléphone : 418 643-8560, poste 3439

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : nouvcherc@fqrn.gouv.qc.ca

PROJET DE RECHERCHE EN ÉQUIPE

Objectifs

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser l'émergence de nouveaux créneaux de recherche dans l'ensemble des différents domaines scientifiques couverts par le Fonds et augmenter la compétitivité des chercheurs québécois dans les concours fédéraux, par la réalisation de projets novateurs requérant des expertises complémentaires;
- Promouvoir le regroupement de chercheurs possédant les expertises ou les formations complémentaires nécessaires à la réalisation d'un projet de recherche;
- Offrir un milieu de qualité pour la formation et l'encadrement des étudiants.

Admissibilité

- Une équipe comprend au moins deux chercheurs universitaires (CHU, CHUN et CHUT) ou de collège (CHC), ces derniers pouvant être des chercheurs établis ou des nouveaux chercheurs.
- Peuvent se joindre à l'équipe des chercheurs issus d'autres milieux de recherche, tels que des chercheurs affiliés (CHA), des chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue (CHS), des chercheurs hors Québec (CHH), des chercheurs gouvernementaux (CHG) ou des chercheurs industriels (CHI).

- Les chercheurs (CHU, CHUN, CHUT et CHC) peuvent participer à plus d'un projet mais ne peuvent être responsables que d'un seul projet.
- La complémentarité des compétences requises pour la réalisation du projet de recherche doit se refléter dans la composition de l'équipe.

Critères d'évaluation

- La qualité scientifique du projet de recherche;
- Les retombées attendues du projet de recherche;
- La qualité scientifique des membres de l'équipe;
- La complémentarité des membres pour la réalisation du projet de recherche;
- La qualité du milieu de formation.



Aide financière

- Le budget annuel maximum est de 100 000 \$ par année pour trois ans.
- La subvention versée doit être utilisée pour défrayer les coûts directs de la recherche financée par le FQRNT.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Yves Marois

Téléphone : 418 643-3396

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : yves.marois@fqrnt.gouv.qc.ca

Objectif

Le programme Regroupements stratégiques a pour objectif général de faire émerger ou de renforcer des pôles d'excellence en recherche qui s'insèrent dans les grands réseaux scientifiques internationaux et qui contribuent au développement de domaines de recherche prioritaires ayant des retombées potentielles importantes pour le Québec, tant au plan scientifique et technologique que social et économique.

Par ce programme d'aide financière, le FQRNT vise à :

- Faciliter l'émergence ou la consolidation de regroupements de chercheurs qui proviennent de différentes disciplines et de divers milieux pour rendre le système de recherche plus dynamique;
- Soutenir l'établissement d'équipes pluridisciplinaires en facilitant la mise en commun d'infrastructures humaines et matérielles;
- Favoriser le transfert de connaissances et l'établissement de partenariats avec les milieux public et privé constituant des utilisateurs potentiels des résultats de recherche;
- Favoriser l'émergence ou la consolidation de milieux d'accueil stimulants et de qualité pour la formation de chercheurs et de personnel hautement qualifié;
- Soutenir la mise en place d'équipements scientifiques majeurs et encourager leur utilisation optimale en facilitant l'accès aux utilisateurs de différents milieux et institutions;
- Exercer un effet de levier significatif pour maximiser les investissements en recherche et développement au Québec.

Admissibilité

Pour être admissible, le regroupement doit :

- Comporter une programmation de recherche cohérente intégrant des axes de recherche;
- Posséder une structure propre qui le distingue de celle d'un département ou d'une faculté;
- Bénéficier d'une reconnaissance officielle d'un ou plusieurs établissements en conformité avec leurs plans stratégiques de développement de la recherche;
- Être composé d'un minimum de 12 chercheurs universitaires (équivalent temps complet) (CHU, CHUN, CHUT) et de collègue (CHC) provenant de disciplines, de départements ou d'établissements différents auxquels peuvent se joindre des chercheurs ayant le statut de chercheurs affiliés (CHA), gouvernementaux (CHG), industriels (CHI), hors Québec (CHH) ou visiteurs (VIS);
- Soumettre la demande par une des institutions principales.



Critères d'évaluation

- La pertinence du regroupement;
- La mise en commun de l'utilisation des ressources;
- La qualité scientifique du programme;
- La qualité du regroupement;
- L'organisation et la gestion;
- La qualité du milieu de formation;
- La diffusion et le transfert des connaissances.

Aide financière

La subvention de fonctionnement vise à couvrir environ **50 % des frais des infrastructures humaines et matérielles** nécessaires au bon fonctionnement du regroupement stratégique. Le montant est établi en fonction des besoins réels exprimés, des autres sources de revenus, de la qualité du regroupement, de l'ampleur de ses activités, de l'émergence du groupe, en tenant compte également des ressources financières accessibles aux différents domaines de recherche. Le montant annuel de la subvention moyenne est de l'ordre de **400 000 \$**.

Durée des subventions

Les subventions sont normalement accordées pour une période de six ans avec une évaluation à mi-parcours, soit au cours de la 4^e année de la période de subvention. Dans le cas où l'évaluation est négative, la subvention pour les deux dernières années peut constituer une subvention terminale et les montants annuels peuvent être ajustés en conséquence.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Claude Pinel

Téléphone : 418 643-3393

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : claudes.pinel@fqrnq.gouv.qc.ca

PROGRAMME DE STAGES INTERNATIONAUX

Objectifs

Le programme de stages internationaux du FQRNT a pour objectifs de favoriser la mobilité internationale des étudiants de maîtrise et de doctorat dont les activités de recherche s'inscrivent dans la programmation scientifique des regroupements stratégiques. Le stage est un outil supplémentaire mis à la disposition des regroupements stratégiques pour renforcer leur action sur la scène internationale dans le cadre de projets ou de partenariats de recherche établis ou en voie de développement.

Clientèle visée

Le stage international s'adresse aux étudiants des 2^e et 3^e cycles inscrits à temps plein dans une université québécoise et ayant satisfait aux exigences de leur programme d'études. Les travaux de recherche proposés pour le stage doivent s'inscrire dans la programmation ou les priorités de recherche d'un regroupement stratégique financé par le FQRNT.

Les étudiants inscrits en cotutelle avec une université étrangère ne peuvent bénéficier de ce programme pour se rendre sur les lieux et séjourner dans l'une ou l'autre de leur université d'attache.

Les travaux de recherche proposés pour le stage doivent s'inscrire dans la programmation ou les priorités de recherche d'un regroupement stratégique.

Admissibilité

- Les candidats doivent répondre à chacune des trois conditions suivantes:
 - Être citoyen canadien ou être résident permanent du Canada au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C. 2001, ch. 27) : le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne;
 - Être domicilié au Québec depuis au moins un an;
 - Être résident du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie du Québec et de la Loi sur l'impôt du Québec.

L'ouverture de ce programme aux étudiants étrangers est envisagée. Voir à cet effet les règles du programme diffusées dans le site Web du FQRNT.

Chaque regroupement stratégique admissible peut présenter au plus quatre candidatures. Cette limite peut être revue à la hausse au terme de la première année de fonctionnement le 31 mars 2011.



Lieu d'utilisation de la bourse

Le stage doit se réaliser dans les pays ou régions identifiés comme prioritaires par le gouvernement du Québec dans sa *Politique internationale* : France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Mexique, Brésil, Chine, Japon, Inde, Italie, Wallonie-Bruxelles, Flandre, Israël, Catalogne. Les stages peuvent également se réaliser dans le cadre de projets multilatéraux ou relevant du 6^e ou 7^e programme cadre européen.

Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées par les regroupements stratégiques selon la procédure déterminée par eux et selon les critères suivants :

- L'excellence du dossier académique et l'aptitude à la recherche du candidat;
- La correspondance du projet de stage avec la programmation ou les priorités de recherche du regroupement;
- L'insertion du projet de stage dans les actions internationales du regroupement stratégique.

Les procédures et les critères d'évaluation relèvent de la seule responsabilité du FQRNT. C'est l'organisme qui prend donc la décision finale relativement aux bourses à accorder dans le cadre du programme de stages internationaux.

Aide financière

Il s'agit d'une bourse d'une valeur maximale de 15 000 \$ et d'une durée moyenne de six mois (minimum deux mois, maximum 12 mois). Cette bourse sert à couvrir les frais de déplacement et de subsistance de l'étudiant.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Annik Brosseau

Téléphone : 418 643-3463

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : annik.brosseau@fqrnt.gouv.qc.ca

Objectifs

Le programme de stages Accélération Québec est un programme géré par MITACS conjointement avec le FQRNT. Il a pour objectif de mettre en relation les compagnies et d'autres organismes avec la vaste expertise de recherche des universités canadiennes en sciences appliquées, en ingénierie, en sciences sociales, en science de la vie, etc.

Clientèle visée

Les étudiants inscrits dans une université canadienne à un programme de cycle supérieur ou les boursiers postdoctoraux. Le stagiaire ne peut être à l'emploi de l'organisme partenaire durant la période de stage.

Admissibilité

Il n'est pas nécessaire que le stagiaire soit citoyen canadien : les étudiants étrangers et les résidents permanents sont admissibles au programme.

Les étudiants de maîtrise peuvent réaliser au maximum deux stages pendant leurs études de maîtrise. Les candidats au doctorat peuvent réaliser quatre stages au maximum, les boursiers postdoctoraux six au maximum.

Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées sur la base des critères suivants :

- Le dossier est-il suffisamment complet pour être évalué?
- Le stage convient-il au niveau de formation du candidat?
- Les objectifs sont-ils réalistes, considérant la portée du stage et le temps alloué?
- La méthodologie proposée par le candidat convient-elle aux objectifs?



Aide financière

Les projets de stage ont une durée minimale de quatre mois, cependant des projets plus longs (8, 12, 16, 20, 24 mois) peuvent également être réalisés.

Chaque stage de quatre mois reçoit un financement direct de 15 000 \$, dont 7 500 \$ provient de l'entreprise d'accueil.

La somme de 15 000 \$ sera versée au superviseur universitaire du stagiaire à titre de subvention de recherche. Le stagiaire doit recevoir une allocation minimale de 10 000 \$ pour les quatre mois du stage. La somme restante (les fonds autres que l'allocation du stagiaire) doit servir à appuyer la recherche liée au stage.

Allocation de déplacement

Une allocation est offerte pour défrayer les frais de déplacement des stagiaires participant au programme Accélération Québec. Ces fonds visent à couvrir les frais de voyage encourus par les stagiaires dans le cadre de leurs activités dans les installations des organismes partenaires à des fins de collaboration et d'avancement de la recherche.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Annik Brosseau

Téléphone : 418 643-3463

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : abrosseau@mitacs.ca

□ ■ □ PROGRAMME POUR LE DÉGAGEMENT DE LA TÂCHE D'ENSEIGNEMENT DES CHERCHEURS DE COLLÈGE

Objectifs

Les objectifs sont les suivants :

- Contribuer au développement technologique, économique, social et culturel de la société québécoise;
- Permettre aux chercheurs de collège de contribuer au développement régional en collaboration avec le milieu;
- Permettre aux chercheurs de collège de sensibiliser leurs étudiants à la recherche;
- Favoriser l'émergence et la consolidation d'activités de recherche à caractère pédagogique, technologique et fondamental dans les collèges;
- Favoriser le regroupement de chercheurs provenant des milieux universitaires et collégiaux autour de thématiques de recherche et, dans certains domaines, d'équipements de recherche;
- Favoriser une gestion concertée et intégrée du soutien financier gouvernemental accordé aux chercheurs de collège.

Admissibilité

Sont admissibles, les chercheurs et les enseignants, à temps plein, d'un collège d'enseignement général ou professionnel, d'un collège privé déclaré d'intérêt public ou d'une école gouvernementale qui dispense un enseignement postsecondaire.

Un chercheur de collège peut également remplir une tâche de chercheur à temps plein ou à temps partiel dans un centre collégial de transfert technologique.

Critères d'évaluation

Le chercheur de collège doit présenter sa demande de dégagement d'enseignement en lien avec la demande d'aide financière soumise à l'un des programmes suivants :

- Aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- Aide à la recherche technologique (PART) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- Projet de recherche en équipe du FQRNT;
- Regroupements stratégiques du FQRNT;
- Projet de recherche orientée en partenariat du FQRNT.



Aide financière

Les dégagements sont versés aux collèges. L'ampleur du dégagement est déterminée par les membres des comités d'évaluation. Celui-ci peut se situer entre 25 % et 50 % de la tâche d'enseignement du chercheur.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Yves Marois

Téléphone : 418 643-3396

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : chercheurs-college@fqmrt.gouv.qc.ca

PROGRAMME DE RECHERCHE POUR LES ENSEIGNANTS DE COLLÈGE

Objectifs

Le programme de recherche pour les enseignants de collège a pour objectifs de :

- Promouvoir et maintenir une base de recherche diversifiée et de haute qualité dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie dans les collèges et les CCTT;
- Favoriser le travail en réseau avec les acteurs de l'innovation;
- Favoriser l'émergence et la rétention d'enseignants chercheurs dans le réseau collégial;
- Favoriser le transfert des connaissances technologiques et scientifiques dans l'enseignement collégial ou le milieu;
- Sensibiliser les étudiants de niveau collégial à la recherche dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie.

Admissibilité

Est admissible, l'enseignant qui répond aux conditions suivantes :

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada ou démontrer au moment du versement de la subvention qu'une demande de statut de résident permanent a été faite auprès des autorités compétentes;
- Faire partie du personnel enseignant d'un collège au Québec, que le poste soit permanent ou non;
- Conserver une charge minimale d'enseignement de 0,2 équivalent temps complet (ETC) dans le collège dépositaire de la demande durant les trois années de la subvention;
- Avoir une expertise s'inscrivant dans le plan de développement du collège de rattachement ou d'un CCTT, ou proposer un projet de recherche s'inscrivant dans les créneaux de formation offerts par le collège de rattachement.

N'est pas admissible l'enseignant chercheur :

- Œuvrant dans des thématiques ne relevant pas de la mission et des domaines de recherche du FQRNT;
- Dont le sujet de recherche fait l'objet d'un projet de maîtrise ou de doctorat ou qui pourrait servir à l'obtention d'un tel diplôme par l'enseignant.

Le candidat ne peut soumettre qu'une demande d'aide financière au même concours.



Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées en fonction des critères qui suivent :

Volet A : Projet d'intégration d'enseignants chercheurs dans les activités de recherche des CCTT

- 1 Complémentarité et intégration de l'enseignant chercheur dans le CCTT;
- 2 Excellence de l'enseignant en recherche;
- 3 Pertinence de la proposition au regard de l'enseignement collégial et contribution à la formation de personnel hautement qualifié.

Volet B : Projet de recherche présenté par un enseignant chercheur

- 1 Mérite du projet de recherche;
- 2 Excellence de l'enseignant en recherche;
- 3 Pertinence de la proposition au regard de l'enseignement collégial et contribution à la formation de personnel hautement qualifié;
- 4 Justification du budget et lien avec d'autres sources d'appui financier.

Aide financière

Volet A : Projet d'intégration d'enseignants chercheurs dans les activités de recherche des CCTT

Une bourse salariale d'une durée de trois ans permettant un dégagement d'enseignement ne pouvant excéder annuellement 0,3 ETC.

Volet B : Projet de recherche présenté par un enseignant chercheur

Une bourse salariale assortie d'une subvention de fonctionnement d'une durée de trois ans. Pour un candidat rattaché à un CCTT, la libération des tâches d'enseignement ne peut excéder annuellement 0,3 ETC et la subvention de fonctionnement peut atteindre un maximum de 12 000 \$/an. Pour un candidat effectuant ses travaux dans un collège, le dégagement d'enseignement et la subvention annuels peuvent atteindre 0,4 ETC et 4 000 \$, respectivement.

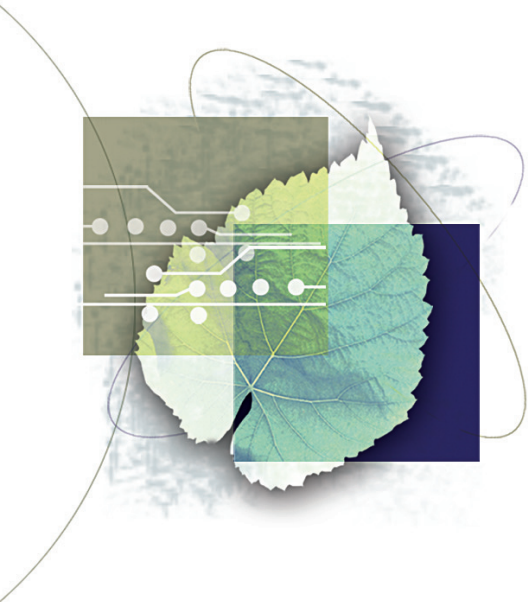
Renseignements généraux

Responsable du programme : Guy Tremblay

Téléphone : 418 643-3439

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : college@fqrnt.gouv.qc.ca



Nos programmes

- ☐ Bourses
- ☐ Subventions
- ☒ Partenariats pour l'innovation





PARTENARIATS POUR L'INNOVATION

VOLET 1 « PROJET DE RECHERCHE ORIENTÉE EN PARTENARIAT »

Objectifs

Ce programme de subventions de recherche a pour objectif général de favoriser les interactions et le partenariat entre les chercheurs universitaires et de collège, les partenaires économiques et gouvernementaux et les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, et ce, dans des secteurs stratégiques pour le Québec. Il vise notamment à :

- Accroître, par la recherche, la formation de nouvelles compétences et expertises scientifiques et technologiques dont le Québec a un urgent besoin;
- Intéresser les chercheurs québécois aux besoins prioritaires de recherche et de formation exprimés par les partenaires gouvernementaux, institutionnels et industriels;
- Encourager la formation et le développement de nouvelles équipes de chercheurs en émergence et la consolidation d'équipes existantes;
- Augmenter le potentiel de recherche dans des domaines jugés prioritaires pour le Québec et ainsi y assurer la relève scientifique;
- Favoriser les liens entre les chercheurs québécois, canadiens et autres chercheurs internationaux dont l'avance scientifique est reconnue.

Admissibilité

- Les chercheurs universitaires et de collège, œuvrant au Québec;
- Le projet de recherche doit être réalisé en équipe et répondre aux besoins de recherche définis par les partenaires du programme.

Processus d'évaluation

1^{re} étape :

Évaluation de la pertinence du projet à partir d'une lettre d'intention

Les lettres d'intention sont évaluées par un comité formé de représentants des partenaires du programme. De façon générale, les critères sont :

- Adéquation, portée et caractère novateur du projet;
- Nature et importance des retombées envisagées;
- Concertation avec les intervenants du milieu, s'il y a lieu.

Cette étape est assortie d'un seuil de passage et constitue un élément éliminatoire.



2^e étape :

Évaluation scientifique à partir d'une demande d'aide financière

Les demandes sont évaluées par un comité scientifique formé de pairs en fonction des critères suivants :

- La qualité scientifique du projet;
- La qualité scientifique de l'équipe;
- La formation d'étudiants et d'experts dans le domaine;
- La qualité du plan de diffusion et de transfert des résultats;
- Le réalisme de l'échéancier de réalisation et le bien-fondé du budget demandé.

Aide financière

L'aide financière accordée consiste en une subvention variant entre 45 000 \$ et 85 000 \$ par année, pour la réalisation d'un projet d'une durée de deux à trois ans, non renouvelable. Les conditions liées au versement des subventions sont précisées dans les guides d'appel de propositions.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Josée Reid

Téléphone : 418 643-3469

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : josee.reid@fqrn.gouv.qc.ca

■ ■ ■ PARTENARIATS POUR L'INNOVATION

Volet 2 « BOURSES BMP INNOVATION »

Objectifs

Les bourses de recherche en milieu de pratique BMP Innovation est un programme conjoint du FQRNT et du CRSNG. Il a pour objectif de favoriser l'accroissement des compétences en innovation des entreprises et l'employabilité des jeunes diplômés aux études supérieures par des partenariats universités-entreprises :

- Par l'acquisition d'expériences et de compétences personnelles et professionnelles;
- Par le développement d'initiatives innovatrices en formation;
- Par la création de réseaux de collaboration et de transfert des connaissances;
- En encourageant les entreprises à l'investir en formation et en R-D;
- En contribuant à l'accélération de l'innovation dans les secteurs clés des régions du Québec.

Clientèle visée

Les étudiants inscrits à temps plein à un programme de 2^e ou de 3^e cycle en sciences naturelles ou en génie, dans un établissement universitaire québécois au moment de recevoir la bourse. Les candidatures des étudiants inscrits à temps partiel seront considérées sur une base exceptionnelle.

Admissibilité

Pour être admissible à une bourse, le candidat doit :

- Être citoyen canadien, résident permanent du Canada ou étudiants étrangers;
- Poursuivre des études supérieures en sciences naturelles ou en génie dans une université québécoise;
- Détenir une moyenne cumulative de première classe, pour les deux dernières années d'études terminées (moyenne cumulative de A-), ou de B+ pour ses études de 1^{er} cycle universitaire. Si la moyenne est légèrement en-dessous de celle exigée, mais que le candidat possède d'autres compétences et une expérience pertinente par rapport au projet de recherche, la Faculté des études supérieures de l'établissement peut faire une demande d'exception à cette règle.

Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées sur la base des critères suivants :

- La pertinence et qualité du projet de recherche;
- L'aptitude en recherche et en innovation du candidat;
- La qualité de l'encadrement offert à l'étudiant;
- La qualité du dossier universitaire.



Lieu d'utilisation de la bourse

Les boursiers doivent généralement réaliser la majorité de leurs activités de recherche dans le milieu de pratique choisi et conserver ce même milieu pour toute la durée de la bourse.

Un rapport d'étape annuel faisant état des activités de recherche réalisées et du temps passé dans le milieu d'accueil sera exigé, de même qu'un rapport final.

Aide financière

Valeur annuelle de la bourse de maîtrise: 14 000 \$ + un minimum de 7 000 \$ du partenaire privé. Un boursier peut recevoir un maximum de six versements totalisant 42 000 \$ à l'intérieur de sa période d'admissibilité (six sessions ou 24 mois).

Valeur annuelle de la bourse de doctorat: 18 000 \$ + un minimum de 9 000 \$ du partenaire privé. Un boursier peut recevoir un maximum de neuf versements totalisant 81 000 \$ à l'intérieur de sa période d'admissibilité (neuf sessions ou 36 mois).

Supplément de contribution à l'encadrement

Un supplément de bourse peut être obtenu à titre de contribution à l'encadrement de l'étudiant et à l'acquisition de compétences. Il ne peut excéder 2 500 \$. Il est destiné à faciliter les déplacements et les inscriptions aux activités de formation pertinentes. Ces activités ont pour but d'assister l'étudiant dans l'acquisition des compétences complémentaires pour travailler dans une entreprise.

Allocation de déplacement

Une allocation spéciale est offerte, sur demande, aux étudiants qui effectuent leurs travaux de recherche dans une entreprise d'une région éloignée et différente de leur lieu d'études (à plus de 150 km du lieu d'études ou de résidence). Valeur maximale de 1 500 \$ (maîtrise) ou de 2 000 \$ (doctorat).

Renseignements généraux

Responsable du programme : Annik Brosseau

Téléphone : 418 643-3463

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : bmp@fqrnt.gouv.qc.ca

□ □ ■ PARTENARIATS POUR L'INNOVATION

VOLET 3 « APPUI AUX RÉSEAUX D'INNOVATION »

Objectif

Par le volet Appui aux réseaux d'innovation, le FQRNT, en collaboration avec d'autres partenaires financiers, entend soutenir financièrement la consolidation et le développement d'interfaces durables entre les chercheurs universitaires, gouvernementaux, collégiaux et les utilisateurs des résultats de recherche dans le but d'accroître de façon significative les activités de recherche, la formation d'un personnel hautement qualifié et l'innovation dans des domaines jugés prioritaires pour le Québec.

Nature et caractéristiques d'un réseau d'innovation

Un réseau d'innovation rassemble des chercheurs de qualité ainsi que les principaux utilisateurs des connaissances œuvrant dans des domaines ou des thématiques qui constituent des priorités de développement pour le Québec. Le nombre de chercheurs peut varier d'un réseau à un autre, mais dans tous les cas, un réseau doit compter un nombre minimum de 12 chercheurs.

Un réseau d'innovation joue plus particulièrement le rôle d'agent mobilisateur en favorisant le regroupement des expertises scientifiques et technologiques évoluant dans un même domaine ou dans des champs d'activités connexes et complémentaires.

L'accent est mis sur la formation de personnel hautement qualifié et sur la recherche précompétitive essentiellement orientée sur les besoins des utilisateurs industriels.

Admissibilité

Les propositions de réseaux d'innovation peuvent se faire dans un des deux cadres suivants : A) propositions spontanées de chercheurs et de partenaires financiers ou B) répondre à un appel de propositions spécifique du FQRNT.

A) Proposition spontanée de chercheurs et de partenaires financiers

- Seuls les chercheurs universitaires (CHU) ou de collège (CHC) peuvent être responsables d'un réseau et déposer une demande;
- Le réseau doit compter un minimum de 12 chercheurs équivalent temps complet et ayant le statut de CHU, CHUN, CHUT ou CHC provenant de disciplines, de départements ou d'institutions différents auxquels peuvent se joindre des chercheurs ayant le statut de chercheurs sous octroi (CHO), affiliés (CHA), gouvernementaux (CHG), industriels (CHI), hors Québec (CHH) ou visiteurs (VIS), ou collaborateurs (COP ou COL);
- Le réseau doit bénéficier d'un appui financier significatif de partenaires utilisateurs des connaissances et des résultats de la recherche.



B) Appel de propositions spécifique du FQRNT et de partenaires

- Des partenaires financiers et utilisateurs des connaissances et des résultats de recherche désireux de supporter et de s'impliquer dans un réseau d'innovation font équipe avec le FQRNT qui procède par appel de propositions dans le but de financer un réseau sur un domaine de recherche donné;
- Les conditions d'admissibilité sont alors définies dans chacun des appels de propositions concernés.

Procédures de demande

A) Proposition spontanée de chercheurs et de partenaires financiers

- Les requérants doivent déposer une lettre d'intention en utilisant le formulaire électronique disponible dans le site Web du FQRNT. La proposition peut être déposée en tout temps. Celle-ci doit être transmise par courriel à la responsable du programme.

B) Appel de propositions spécifique du FQRNT et de partenaires

- Les requérants doivent déposer une lettre d'intention à la date prévue dans l'appel de propositions concerné.

Processus d'évaluation

1^{re} étape :

Évaluation de la pertinence du projet à partir d'une lettre d'intention

Les lettres d'intention sont soumises au conseil scientifique du FQRNT et, s'il y a lieu, aux partenaires de l'appel de propositions, qui peuvent faire appel au besoin à des experts externes. Les lettres d'intention sont analysées en fonction des critères suivants :

- Pertinence du plan de développement;
- Complémentarité et degré d'implication des membres;
- Organisation, gestion et gouvernance;
- Mécanismes de transfert.

L'évaluation de la pertinence est assortie d'un seuil de passage établi à 70 %. Cette étape est éliminatoire.



2^e étape

Évaluation scientifique à partir d'une demande d'aide financière

Les demandes d'aide financière sont évaluées par un comité scientifique formé de pairs. Les dossiers sont analysés en fonction des critères suivants :

- Qualité scientifique du réseau;
- Qualité, complémentarité et degré d'implication des membres;
- Qualité de l'organisation, de la gestion et de la gouvernance;
- Qualité du milieu de formation;
- Qualité des mécanismes de transfert des connaissances et les liens avec les utilisateurs.

L'évaluation scientifique est aussi assortie d'un seuil de passage établi à 70 %.

Aide financière

Volet A: Proposition spontanée de chercheurs et de partenaires financiers

- Dans le cas de proposition spontanée, l'aide financière du Fonds est d'une durée maximale de cinq ans, et peut atteindre au plus 100 000 \$ annuellement;
- L'aide financière accordée vise principalement à soutenir les activités d'animation et de réseautage. L'aide accordée est complémentaire et à effet de levier d'un important financement de contrepartie venant d'autres partenaires publics provinciaux ou fédéraux ou du secteur privé.

Volet B: Appel de propositions spécifique du FQRNT et de partenaires

- Dans le cas de propositions spécifiques, l'aide financière accordée vise également à soutenir les activités d'animation et de réseautage. Plus de détails sur la description et la nature de l'aide financière sont disponibles dans les guides des appels spécifiques.



Conditions liées au versement des subventions

Le réseau d'innovation fait l'objet d'une visite d'accompagnement et d'une évaluation à mi-parcours.

Renseignements généraux

Responsable du programme : Josée Reid

Téléphone : 418 643-3469

Télécopieur : 418 643-1451

Courriel : josee.reid@fqrrt.gouv.qc.ca

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

140, Grande Allée Est, bureau 450, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5M8

Téléphone : 418 643-8560

Télécopieur : 418 643-1451

www.fqrnt.gouv.qc.ca

***Fonds de recherche
sur la nature
et les technologies***

Québec

